

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 2

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11^e révision de l'AVS: tout

■ La 11^e révision de l'AVS adoptée par les Chambres fédérales le 3 octobre 2003 permet d'économiser 787 millions par an, principalement aux dépens des femmes, retraitées et veuves. L'Union syndicale suisse (USS), le Parti socialiste et d'autres organisations ont lancé un référendum qui a abouti en un temps record et qui sera soumis au vote populaire le 16 mai prochain. Qu'en pense Fritz Kaeser, président de l'Avivo Suisse?



Fritz Kaeser, président de l'Avivo Suisse.

– Selon le message du Conseil fédéral du 2 février 2000, la 11^e révision avait pour but la consolidation des bases de financement de l'AVS et l'introduction d'un dispositif de retraite à la carte tenant compte de considérations sociales. Vous estimez que ces objectifs n'ont pas été atteints?

– En effet, et c'est pourquoi, nous avons lancé le référendum. La 11^e révision constitue un début de démantèlement de la prévoyance vieillesse. On fait des économies principalement sur le dos des femmes. D'autre part, contrairement aux promesses du Conseil fédé-

ral et de nombreux parlementaires de trouver des solutions pour des retraites flexibles, seul un montant insignifiant sera destiné à ce but. Le postulat de notre Constitution selon lequel l'AVS doit couvrir les besoins vitaux n'est toujours pas atteint.

– Cependant, vous répliquera-t-on, les prestations complémentaires, qui présentent l'avantage de n'être pas soumises à imposition, permettent de combler les lacunes.

– Qu'on ait toujours besoin de recourir à cette jambe de bois des prestations complé-

mentaires pour pallier les insuffisances prouve bien que le système actuel des trois piliers ne fonctionne pas. Il est dérisoire de dire qu'elles ne sont pas imposables: elles sont tellement basses! Non, la solution serait que chacun ait un niveau de vie lui permettant de payer des impôts. D'ailleurs, ces prestations sont souvent complétées par les cantons, par certaines villes même, ce qui introduit des inégalités régionales. Et, on le sait bien, il faut les demander et à peu près un tiers des ayants droit y renoncent. Elles devraient être octroyées automatiquement. Cela dit, je ne conteste pas la nécessité des prestations complémentaires pour les personnes en EMS, en cas de longue maladie ou de dépendance.

Combattre les inégalités

– Concernant la retraite à 65 ans pour tous et les modalités de retraite anticipée, quelle est votre position?

– Sous prétexte d'égalité, on introduit un nivellement par le haut. Une femme qui élève ses enfants a aussi une activité. Quant à la solution proposée pour les retraites anticipées avec réduction des rentes à vie, elle n'est pas acceptable. Les bas revenus ne pourront pas se l'offrir; elle sera réservée, de facto, à ceux qui ont de bons revenus. La flexibilisation, en soi, n'est pas la panacée. C'est le nombre d'années d'activité (donc de cotisations) qui devrait être déterminant. Une personne qui a exercé durant 40 ans un métier pénible, peu valorisant, mal rémunéré, devrait avoir droit à une retraite entière, non à une anticipation assortie d'une réduction de rente. Cette solution ne devrait pas être réglée par les contrats collectifs, comme dans le bâtiment; elle ne doit pas être à la charge des entreprises mais de la société. Cela étant, une personne, qui a eu la chance d'étudier avant d'exercer sa pro-

remettre sur le métier

fession pourrait travailler au-delà de l'âge terme, si elle le souhaite, tout en continuant à payer les cotisations AVS.

– **Cependant, en moyenne, les gens vivent toujours plus longtemps et la natalité faiblit; ne faudra-t-il pas, inéluctablement, augmenter les cotisations, élever l'âge de la retraite ou diminuer les rentes?**

– L'accroissement de la longévité est un phénomène réjouissant. Mais cela ne doit pas masquer les inégalités face à la mort: comparés aux cadres, les travailleurs du bâtiment ont une espérance de vie inférieure de 7 à 8 ans. D'autre part, l'automatisation entraîne la disparition de postes de travail, mais c'est compensé par l'accroissement de la productivité. C'est celle-ci qui assure le financement des retraites, non le rapport entre actifs et retraités. On a des équipements toujours plus performants qui se substituent au travail humain; il faut prendre en compte ces changements de la structure de production; on ne peut pas admettre que les progrès scientifiques et techniques entraînent une régression sociale. En ce qui concerne le déséquilibre démographique, si la main-d'œuvre manque, il faut l'importer – avec les problèmes d'intégration que l'on connaît – c'est

une question de vases communicants. Globalement, j'ai confiance dans les capacités d'adaptation de la société.

– **Quels autres points de cette 11^e révision critiquez-vous?**

– L'adaptation des rentes au renchérissement seulement tous les trois ans est inadmissible. Actuellement déjà, la seule augmentation des primes de la LAMal grignote celle des rentes. La suppression de l'indice mixte est indéfendable: s'il y a amélioration générale des salaires, cela doit profiter aussi aux retraités. Bien sûr, parallèlement, il faut aussi améliorer les allocations familiales. Il s'agit d'éviter la précarisation des jeunes comme la marginalisation des personnes âgées. La réduction des rentes de veuve n'est pas non plus acceptable. Pour une veuve proche de la cinquantaine qui n'a plus d'enfants à charge, les possibilités de réinsertion professionnelle sont très aléatoires.

– **Mais quelles solutions préconisez-vous pour renflouer les caisses?**

– On peut envisager de nombreuses solutions. Deux tiers des bénéficiaires de la Banque nationale suisse pourraient être affectés à l'AVS; ce serait une recette fluctuante, mais régulière. Il conviendrait également de renforcer le 1^{er} pilier au détriment du 2^e, sans spolier, évidemment, ceux qui ont cotisé au 2^e. Si, comme je l'espère fermement, le peuple rejette cette 11^e révision de l'AVS, on remettra tout sur le métier en liant cette problématique à ce qui est déjà prévu pour la 12^e révision. Il faudra inscrire en ordonnance les solutions possibles et en abscisse les facteurs positifs et négatifs, puis dégager un consensus, en tenant compte des couches les plus faibles de la population. Je compte bien que l'AVIVO sera consultée.

Il faut cesser de faire peur aux gens. L'AVS a prouvé qu'elle fonctionne. Jusqu'à présent, elle a tourné sans augmentation des primes et ce malgré une diminution de la participation de la Confédération. La question du financement est fondamentale, mais on ne doit jamais perdre de vue les valeurs de solidarité et de cohésion sociale que nous défendons.

Propos recueillis par
Jacques Repond

AVIVO

Fondée à Genève en 1949, l'Avivo, politiquement indépendante et confessionnellement neutre, est l'une des plus importantes associations de défense et de détente des retraité(e)s de Suisse. L'Avivo a huit sections cantonales et fait partie de la Fédération des Associations de retraités et de l'entraide en Suisse.

»» Association de défense et de détente des retraité(e)s, c/o M. Fritz Kaeser, Case postale 2070, 1211 Genève 2, tél. et fax 022 340 06 35. E-mail: fritzkaeser@freesurf.ch

Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**
Quai du Bas 92, c.p. 372,
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute **Jura bernois**
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 481 21 20
Fax 032 481 15 10

Pro Senectute **Fribourg**
Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566,
1701 Fribourg
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute **Jura**
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800,
2800 Delémont
e-mail: info@ju.pro-senectute.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Neuchâtel**
Secrétariat cantonal
et bureau régional La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 53,
2301 La Chaux-de-Fonds
e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch
Tél. 032 911 50 00
Fax 032 911 50 09

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Vaud**
Maupas 51, c.p. 752
1000 Lausanne 9
e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16